L'enseignement spécialisé à domicile

Dernière mise à jour 12/09/2025

À **certaines conditions** et moyennant **une dérogation**, l'élève inscrit dans l'enseignement spécialisé peut suivre sa scolarité à domicile :

- L'élève doit être inscrit dans une école de l'enseignement spécialisé ;
- L'élève doit être inscrit dans l'établissement le plus proche de son domicile ;
- L'élève doit être dans l'incapacité de se déplacer ou d'être déplacé du fait de son handicap ou de sa maladie ;
- La demande doit avoir fait l'objet d'un avis favorable de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé, qui analyse notamment si l'enseignement à domicile contribue au développement de toute la personnalité de l'élève, et s'il ne freine pas son intégration sociale.

S'il bénéficie de l'enseignement spécialisé à domicile, l'élève reçoit entre 4 et 5 périodes d'encadrement par semaine.

C'est l'élève lui-même, ou ses parents s'il est mineur, qui doit introduire une demande auprès du **Service général de l'inspection (SGI)**. Les formulaires de demande doivent être demandés auprès du Service de l'enseignement spécialisé. La demande doit être complétée par des documents médicaux qui font état de l'impossibilité de l'élève à se déplacer. La demande est ensuite instruite par la Commission consultative de l'enseignement spécialisé.

Adresses utiles

Service général de l’inspection (SGI)

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Service général de l’inspection (SGI)
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale du Pilotage du Système éducatif
Avenue du Port, 16
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Belgique

Site internet
(http://www.enseignement.be/index.php?page=24234&navi=103&rank_page=24234)
secretariat.sgi@cfwb.be

Service de l'enseignement spécialisé

1080 Sint-Jans-Molenbeek

Service de l'enseignement spécialisé
Administration générale de l'enseignement
Direction générale de l’enseignement obligatoire
Adolphe Lavalléestraat, 1
1080 Sint-Jans-Molenbeek
Belgique

02 690 83 99
william.fuchs@cfwb.be

Ressources

- L'enseignement dispensé à domicile par un établissement de l'enseignement spécialisé
 (http://www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=404#domicile)
 (http://www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=404#domicile)
 Enseignement.be (Fédération Wallonie-Bruxelles)

Dernière mise à jour 12/09/2025